

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(71) 4050 final

Bruxelles, le 16 novembre 1971

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL

relative à l'Association du Royaume-Uni aux travaux du Comité  
de Coopération Réacteurs Rapides

Communication de la Commission au Conseil  
relative à l'Association du Royaume-Uni aux travaux du Comité  
de Coordination Réacteurs Rapides

Dans la séance du 20 avril 1970 le Conseil décidait en point "A" de constituer un Comité de Coordination groupant les responsables des programmes nationaux dans le domaine des Réacteurs Rapides. Cette décision était prise sur la base du Rapport R/786/70 (ATO 50) du 16 avril 1970 ("Activités futures d'EURATOM -- Coopération dans le domaine des Réacteurs Rapides") du Comité des Représentants Permanents. Dans ce document il était déclaré que le Comité de Coordination en question pourrait être complété ultérieurement à la lumière, notamment, des travaux poursuivis en ce domaine au sein du groupe des Questions Atomiques et au sein du Comité de Coordination même.

Compte tenu des opinions exprimées lors de la première réunion du Comité de Coordination la Commission considère qu'il est nécessaire d'inviter des représentants des milieux intéressés du Royaume-Uni à s'associer aux travaux du Comité de Coordination Réacteurs Rapides, vu l'importance du programme entrepris dans ce domaine par ce pays, candidat à l'adhésion; elle considère également opportun que les autres pays candidats à l'adhésion en soient informés.